Mairie de St Eliph
6 Grande Rue -28240 ST ELIPH
mairie@saint-eliph.fr ☎02 37 81 18 23

# Demande de contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente immobilière

(Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2022)

Un contrôle de conformité du branchement doit être effectué pour chaque vente, y compris lorsqu'il s'agit d'un appartement. Il garantit la transparence vis-à-vis de l'acheteur sur la conformité des installations d'évacuation des effluents vers le réseau public d'assainissement.

**Demandeur du diagnostic :** ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

**Date prévue de la signature de l'acte authentique de la vente : …….**

## Définition du contrôle et conditions de réalisation

L'exutoire de chaque point d'eau de la propriété est testé par traçage. Un colorant est versé dans les évacuations d'eaux usées et dans les regards d'eaux pluviales.

**Il est donc obligatoire que tous les accès aux points d'eaux de la propriété soient facilités (préalablement ouverts), que l'eau potable soit toujours en fonction**, que les descentes d'eaux pluviales soient équipées de point d'accès (regards de visite, bouchons, etc…). Aucun objet (jardinières, etc..) ne devra gêner l'accès aux ouvrages.

Il est vérifié :

- L'exutoire de chaque point des eaux usées domestiques (évier, sanitaires, lave-linge,etc…)
- L'exutoire des gouttières
- Le rejet effectif des eaux dans le réseau public d'assainissement
- La bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine privé
- L'existence d'une boite de branchement en limite de propriété

Il s'agit uniquement du contrôle de raccordement des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères). Le raccordement des eaux issues d'activités artisanales et industrielles qui doivent faire l'objet d'une autorisation de rejet ne sera pas contrôlé.

Ce contrôle nécessite donc la présence obligatoire du propriétaire ou de son représentant lors de la visite car les techniciens doivent avoir accès à chaque point d'eau de la maison.

**Les éléments dont l'évacuation ne pourra être déterminée, faute d'accès, ne seront pas pris en compte dans le rapport d'enquête. Si ces derniers devaient faire l'objet d'un second contrôle, ce contrôle serait à la charge du propriétaire.**

Les techniciens ne sont pas habilités à travailler en hauteur. Tous les accès au-dessus d'une « hauteur d'homme » ne seront pas contrôlés.

## Délais de réalisation et rapport

Le technicien d'Eure-et-Loir Ingénierie prendra contact par téléphone pour la prise de rendez-vous après réception de ce formulaire par la commune dûment complété et signé.

Un rapport de visite écrit sera alors émis par ELI et transmis par la commune dans un délai de 28 jours maximum à compter de la date de réception de la demande de contrôle (sous réserve de la disponibilité du propriétaire ou de son représentant). Tout aménagement ultérieur à la date du contrôle modifie les conclusions de ce dernier.
**Le contrôle est valable 18 mois** à la date du rapport.

## Renseignements sur le bien à contrôler

**Type de bien :** ☐ Maison(s) d'habitation : nombre :…. ☐ Appartement(s) : nombre :…..

☐ Local/locaux Professionnel(s) : nombre :…..

☐ Autre (décrire et indiquer le nombre d'immeubles générant des eaux usées domestiques :……

Adresse : ……

Code Postal : 28240 Commune : SAINT-ELIPH

Références cadastrales : Section : ……. Numéro(s) : ……

Surface habitable……m²

Nombre de points d'évacuation des eaux usées domestiques [eaux WC et eaux ménagères (évier, machine à laver, lavabo, douche, baignoire etc…)] :

## Renseignements sur le vendeur

NOM et Prénom du ou des propriétaire (s) : ……

Adresse : ……

Code Postal : ……Commune :……

☎ Domicile : …… ☎ Travail/Portable : ……

Mail : ……@……

## Notaire chargé de la vente

NOM et Prénom : ……

Adresse : ……

Code Postal : ……Commune :……

☎ Téléphone : ……Mail :……

## Personne à contacter pour un rendez-vous sur site autre que le propriétaire (agence immobilière…)

NOM, Prénom et Fonction : ……

Adresse : ……

Code Postal : ……Commune :……

☎ Téléphone : …… Mail : ……

## Prix de la prestation de contrôle

Ce contrôle donne lieu au paiement d'une somme dont le montant a été fixé par la délibération de la commune en date du 1er avril 2025. Elle est de :

- 1ère visite diagnostic : 162.80 € pour un immeuble vendu (maison individuelle ou appartement dans un immeuble collectif),

- En cas de vente de plusieurs immeubles (groupe d'habitations appartenant au même propriétaire sur une même propriété ou dans un même lotissement ou plusieurs appartements dans un même immeuble), le tarif est fonction du nombre de biens à contrôler :
  - Le 1er immeuble : TTC,
  - Chaque immeuble supplémentaire sera facturé 79.20 € TTC,

- Contre-visite (2ème visite) pour vérification des travaux de mise en conformité réalisés avant la vente : 79.20 € TTC par immeuble contrôlé non conforme.

**Le règlement doit être joint à ce formulaire par chèque à l'ordre du Trésor Public**

## Engagement du vendeur

-J'ai pris connaissance des conditions de réalisation du contrôle de branchement et de l'ensemble des informations définies dans le présent formulaire.

- J'affirme avoir pris connaissance du règlement du service d'assainissement collectif (disponible sur https://saint-eliph.fr/ ou en version papier en mairie) et m'engage à m'y conformer en tous points.

- Je suis informé que le raccordement de mes eaux usées est soumis aux modalités de raccordement fixées par la direction de l'assainissement de la commune.

- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux agents des services techniques chargés de l'assainissement, aux techniciens d'Eure-et-Loir Ingénierie mandatés par la commune et à faciliter le contrôle de conformité du raccordement (rendre les points d'eau et les regards accessibles).

- En cas d'absence de regards, le contrôle ne pourra être effectué et le raccordement sera jugé non-existant.

- En cas d'absence de raccordement, je m'engage à réaliser les travaux nécessaires dans le délai indiqué dans le rapport de contrôle.

- Je garantis l'exactitude des informations stipulées dans ce document.

Je soussigné(e), ....., agissant en tant que
☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière, accepte les conditions de cette commande.

Fait à .....le ..... Signature du demandeur

## Retour du formulaire :

- par mail à : mairie@saint-eliph.fr
- ou par courrier à : Mairie de St-Eliph 6 Grande Rue 28240 ST ELIPH

-**Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté » :**

Les informations recueillies par la commune de St Eliph à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif des agents techniques chargés de l'assainissement et de son prestataire (Eure-et-Loir Ingénierie). La commune s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle de branchement et/ou de déversement des dispositifs d'assainissement collectif. La durée du traitement est de 10 années.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre déléguée à la protection des données : MAIRIE DE ST ELIPH

Courriel : mairie@saint-eliph.fr Téléphone : 02 37 81 18 23

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir traiter votre demande. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.